

REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 09 FEVRIER 2026

**Date de
Convocation :**
02/02/2026

Mise en ligne le
10/02/2026

Nombre de
conseillers :

En exercice : 24
Présents : 21
Votants : 23
Quorum : 13

L'an deux mille vingt six
Le lundi 09 février à 20 heures 30 minutes

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur Thierry RESTIF, Maire

PRESENTS : M. RESTIF, Mme PÉRON, M. BLANDIN, Mme ROLLAND, M. LUGAND, Mme RUPIN, M. AUBRÉE, M. LE VERGER, M. AUBIN, Mme BLANCHARD, M. BOUÉ, M. CARRÉ, Mme DELONGLÉE, M. DESMOTS, Mme FERRÉ, M. GUIBERT, M. LECELLIER, Mme LEGRAND, Mme MONHAROU, Mme PEZON, Mme PORAS

EXCUSÉS : Mme THÉBAULT, M. BRÉAL, M. DOUARD

POUVOIR : Mme THÉBAULT donne pouvoir à Mme MONHAROU
M. BRÉAL donne pouvoir à M. RESTIF

SECRÉTAIRE : M. LE VERGER est nommé secrétaire de séance.

Les membres du Conseil municipal reconnaissent que les convocations ont été régulières et qu'une note de synthèse était bien annexée aux convocations.

2026-009 – Finances locales – Vote des crédits scolaires - Année 2026

Madame PERON, adjointe en charge des finances présente le rapport suivant :

Rapport :

Afin de préparer le budget primitif 2026, il est proposé de voter les crédits scolaires suivants :

<u>Crédits scolaires (forfait)</u>	2024	2025	PROPOSITION 2026
<u>Matériel pédagogique :</u>			
École maternelle	6 400 €	6 400 €	6 400 €
École élémentaire			
R.A.S.E.D.	1 000.00 €	1 000 €	1 000 €
RASED report 2024 et 2025		845 €	1 845 €
<u>Fournitures scolaires et livres :</u>			
R.A.S.E.D.	500.00 €	500.00 €	500.00 €

<u>Subventions (par élève maternelle et élémentaire)</u>	2024	2025	PROPOSITION 2026 :
<u>Fournitures scolaires :</u>	28.24 €	28.24 €	28.24 €
<u>Livres de bibliothèque :</u>			
<u>Subvention éducative (Coop. Scolaire) : sorties scolaires.</u>	27.00 €	27.00 €	27.00 €

<u>Subvention éducative exceptionnelle</u> Ecole Elémentaire école Mahé	850.00€		
---	---------	--	--

Ceci exposé,

Le conseil municipal, après en avoir discuté et délibéré, par vote à l'unanimité des suffrages exprimés :

⇒ Valide les tarifs présentés ci-dessus

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Maire

Thierry RESTIF



Le secrétaire de séance

Denis LE VERGER

